

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Aménagement de la promenade des îles de La Pietra

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conservatoire du littoral

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Agnès VINCE, Directrice du Conservatoire du littoral

RCS / SIRET

1	8	0	0	0	5	0	1	9	0	0	0	4	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique

Etablissement public de l'Etat (7389)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
14. Travaux, ouvrages et aménagements dans les espaces remarquables du littoral et mentionnés au 2 et 4 du R.121-5 du code de l'urbanisme.	Le projet consiste en la requalification de la route d'accès au phare de la Pietra en une promenade piétonne continue à partir de la petite île de Sicotta et la renaturation du site par la résorption du stationnement sauvage des véhicules, en particulier à l'entrée de l'île de la Pietra.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'une promenade piétonne continue entre l'Avenue Dary et le Phare de la Pietra, et plus largement l'organisation de l'accueil du public sur ce site emblématique du littoral de Balagne. Il prévoit des travaux préalables de cicatrization des espaces naturels dégradés (arrachages de plantes invasives, cicatrization des cheminements en sur nombre) et de requalification paysagère du site (dont la démolition des ruines à l'arrière du restaurant "Les gones de Corse", la dépose des mobiliers implantés sur les espaces naturels, la résorption de stationnements sauvages). La promenade comprend un tracé urbain, empruntant les trottoirs et accotements de la voie de desserte du port de commerce et des diverticules plus naturels où les piétons circulent sur des chemins dissociés des voies routières, sur les îles de Sicotta et Pietra.

La création de cette promenade induit la sécurisation des cheminements, la qualification/unification du vocabulaire d'aménagement (sol, mobilier, plantations ...), la restauration des espaces naturels, la scénographie du patrimoine naturel (anse, seuil des îles ...) et bâti (cale de mise à l'eau, cabanon, tour génoise, phare ...). La suppression du stationnement situé sous la tour génoise et sa requalification paysagère s'inscrit parfaitement dans le projet de circulation et de stationnement porté par la Commune de l'île Rousse. Quelques places sont conservées pour la gestion du site, les PMR et le fonctionnement de l'hôtel.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs du projet sont les suivants :

- Requalifier les paysages et les espaces naturels d'un site littoral emblématique.
- Sécuriser et conforter la promenade piétonne entre le centre ville et le phare sur la séquence comprise entre l'île de Sicotta (inclue) et le phare.
- Offrir des espaces naturels de liberté aux abords du centre ville et de l'aire d'attente du port de commerce (embarquement).
- Améliorer la transition paysagère entre l'espace portuaire (« technique ») et la promenade.
- Accompagner le projet de restauration architecturale et de muséographie du phare de la Pietra.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le projet comprend les travaux suivants :

- La restauration naturaliste et paysagère des deux îles. Les interventions consisteront à arracher à la main les plantes invasives sur les surface accessibles. Le mobilier est déposé (bancs, table de pique-nique). Les ruines sont déconstruites et les pierres récupérées. Des dispositifs de contention basse légère (ganivelles basses) permettent de fermer certains chemins pour cicatrisation et de canaliser le public sur des cheminements confortés. Sur l'île de Sicotta, des dispositifs de contention maçonnés (muret en pierre de site) sont construits le long de l'île, côté route, afin d'y interdire le stationnement.
- La création d'un ruban de promenade en béton de site qui vient prendre place sur les accotements de la route du port puis sur la route du phare elle-même. La création du ruban s'accompagne de la qualification des rives de ce dernier : murets en pierres créés ou restaurés pour la contention et plantations d'accompagnement pour les transitions. Sur la route du phare, la réfection de la chaussée est l'occasion d'amener les courants faibles jusqu'au phare et de permettre un balisage lumineux de la route du phare. Des canalisations pour assurer l'arrivée de l'eau et l'assainissement au phare sont également prévues.
- La restauration de la plateforme basse de l'île de la Pietra. Le stationnement existant est résorbé dans sa quasi totalité afin de restituer au terrain des formes naturelles. L'ensemble est transformé en prairie naturelle à l'exception de quelques places de parking conservées pour la gestion du site, les PMR et l'accès à l'hôtel.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Une belle promenade continue et unitaire prolonge l'avenue Dary à partir de l'île de Sicotta. Sur cette promenade sécurisée, d'une largeur généreuse (supérieure à 3 m), on se promène depuis le centre ville ou l'espace d'attente du port de commerce. Les espaces naturels des îles de Sicotta et Pietra sont accessibles via des cheminements intégrés et balisés. Les intrusions dans les espaces naturels cicatrisés sont empêchés par un dispositif de contention.

Les premiers plans de l'île de La Pietra sont requalifiés : le stationnement est supprimé et quelques places sont intégrées dans un environnement arbustif à l'arrière d'une prairie littorale reconstituée.

La route du phare devient une promenade large et confortable le long de laquelle on peut s'arrêter, se reposer sur les murets faisant office de bancs. Le phare, restauré dans le cadre d'un autre projet sous maîtrise d'ouvrage du Conservatoire du littoral, constitue le but de la promenade. Son parvis belvédère est mis en scène par une belle calade de pierre.

Depuis le centre ville et le parking de la gare notamment, la mise en place de navettes, prévue par la Commune, permet au public de rejoindre le port de commerce, les commerces situés sur le port et la route d'accès au phare.

La surveillance et la gestion des espaces naturels sont assurés par la Collectivité de Corse, gestionnaire des terrains du domaine du conservatoire du littoral.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Les travaux étant réalisés en espaces remarquables et caractéristiques du littoral, ils sont soumis à un permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Longueur du "ruban de promenade" (béton de site)	883 ml
Largeur du "ruban de promenade"	2,5 - 3,5 m
Superficie de la nouvelle aire de stationnement (6 places)	135 m ²

4.6 Localisation du projet

**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Iles de Sicotta et de Pietra
Avenue David Dary
20 200 L'île Rousse

Coordonnées géographiques¹

Long. 0 8 ° 9 3 ' 6 6 " 59 Lat. 4 2 ° 6 4 ' 2 5 " 77

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe sur la Commune de L'île Rousse
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune de l'Île Rousse est concernée par un plan de prévention des risques d'incendies de forêts approuvé le 29 décembre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les mouvements de terre s'équilibrent : - L'ensemble des matériaux issus des démolitions sont concassés (environ 1 000 m3) et utilisés en fond de forme pour le ruban de site ; - Le reprofilage de la plateforme en contrebas de la tour génoise pour créer des modèles naturels et améliorer l'intégration paysagère des quelques places de stationnement se fait en déblais-remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le nappage en terre végétale, 1 193 m3, est réalisé avec des matériaux d'apport
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet concerne principalement des secteurs artificialisés (accotements routiers et voies / chemins existants). Les actions conduites en dehors de ces secteurs sont des opérations de restauration paysagère et des milieux naturels. Ces interventions en milieux naturels (évacuation des matériaux constitutifs de la ruine effondrée et arrachage des plantes invasives) seront conduites en période favorable pour limiter les incidences. A contrario, la lutte contre les espèces invasives favorisera la restauration de groupements de végétaux dégradés.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le projet prévoit un balisage lumineux le long de la route du phare. Il s'agit d'une ponctuation par des spots à lumière rasante de 65 lumens répartis le long du cheminement. Le projet est par ailleurs soumis aux émissions lumineuses du port de commerce.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'arrachage des griffes de sorcière va générer d'importants volumes de déchets végétaux. L'objectif est le réemploi sur place. LA technique de mise en andains, avec séchage sur place et constitution d'un substrat fertile pour reconstitution de sols qualitatifs et revégétalisation spontanée, expérimentée sur l'île du Grand Rousseau (83) par le conservatoire du littoral, sera mise en oeuvre autant que possible dans les secteurs les moins pentus.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet a pour objectif la valorisation globale du site, y compris le patrimoine architectural et culturel (phare, tour, cale ...), archéologique (site néolithique non impacté par le projet - réfection de la voie dans son emprise et dans son épaisseur de chaussée) et paysager (prise en compte des identités paysagères, perspectives et covisibilités)
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet d'aménagement de la promenade des îles de la Pietra a déjà fait l'objet d'un arrêté n°F09421P019 du 4 mars 2021 précisant que "le projet n'est pas soumis à étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement."

Le présent projet s'inscrit dans le même esprit que celui présenté en février 2021. La seule modification concerne l'aire de stationnement initialement prévue à l'entrée de la presqu'île de la Pietra qui est réduite à quelques places pour la gestion du site et les PMR afin d'aller plus loin dans la restauration écologique et paysagère de ce site littoral emblématique.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

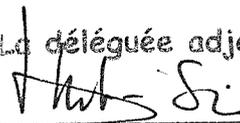
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à BASTIA

le, 16 juin 2022

Signature

La déléguée adjointe

Bénédicte BENOIT-SISCO



